

Sous la direction de Dave Anctil,  
David Robichaud  
et Patrick Turmel



Série *Travaux communs*

# Penser les institutions

Une introduction aux défis contemporains  
de la philosophie politique





# Penser les institutions



# Penser les institutions

Une introduction aux défis contemporains  
de la philosophie politique

Sous la direction de  
Dave Anctil, David Robichaud et Patrick Turmel



**Presses de  
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Mise en page : In Situ inc.

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2012

ISBN : 978-2-7637-9785-4

PDF : 9782763797861

Les Presses de l'Université Laval

[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

# Table des matières

Remerciements . . . . .	VII
Introduction	
La philosophie politique et les institutions . . . . .	1
<i>Dave Anctil, David Robichaud et Patrick Turmel</i>	

## I

### ORIGINE ET THÉORIE DES INSTITUTIONS

Chapitre 1	
Institutions et bénéfiques coopératifs . . . . .	15
<i>Joseph Heath</i>	

Chapitre 2	
Trois concepts de règle : les fondements cognitifs des constructions sociales . . . . .	51
<i>Benoît Dubreuil</i>	

Chapitre 3	
La langue au service de l'État providence . . . . .	79
<i>David Robichaud</i>	

## II

### JUSTICE ET INSTITUTIONS SOCIALES

Chapitre 4	
La famille comme institution politique . . . . .	107
<i>Daniel Weinstock</i>	

Chapitre 5	
La ville comme objet de la justice . . . . .	133
<i>Patrick Turmel</i>	

Chapitre 6	
L'université et la justice sociale . . . . .	163
<i>Frank Cunningham</i>	

III  
L'INSTITUTIONNALISATION  
DES RELATIONS INTERNATIONALES

Chapitre 7	
Penser la justice distributive globale . . . . .	187
<i>Philippe Van Parijs</i>	

Chapitre 8	
Vers un cosmopolitisme armé ? . . . . .	217
<i>Dave Anctil</i>	

Chapitre 9	
La démocratie et les accords internationaux de commerce . . . . .	251
<i>Gopal Sreenivasan</i>	

Chapitre 10	
Les vertus du libéralisme politique : vers une charte universelle des droits individuels et collectifs . . . . .	293
<i>Michel Seymour</i>	

Liste des auteurs . . . . .	323
-----------------------------	-----

---

## Remerciements

La réalisation de ce projet fut beaucoup trop longue, même selon les standards universitaires, qui suivent parfois une conception idiosyncrasique du temps... Plusieurs personnes nous ont apporté une aide précieuse pendant ce long processus et nous les en remercions chaleureusement. En particulier, il y a les auteurs, qu'il nous faut remercier pour leur patience et leur collaboration sous la forme des excellents textes qui composent cet ouvrage collectif. Il nous faut ensuite remercier Jean-François Grégoire et Julien Levac, pour leur révision et leur travail de mise en forme d'une partie des textes, Stephen B. Hawkins pour sa traduction du texte de Philippe van Parijs, Sébastien Laliberté pour sa révision de la traduction de Gopal Sreenivasan et enfin Fannie Bélanger-Lemay pour la préparation finale du manuscrit et pour la révision des traductions de Frank Cunningham et Gopal Sreenivasan. Enfin, tous nos remerciements à Luc Langlois, pour l'accueil de cet ouvrage dans la collection Kairos qu'il dirige, et à Thomas De Koninck et à la Chaire *La philosophie dans le monde actuel* dont il est le titulaire, grâce à laquelle la collection Kairos a pu voir le jour.



---

# Introduction

## LA PHILOSOPHIE POLITIQUE ET LES INSTITUTIONS

DAVE ANCTIL, DAVID ROBICHAUD ET PATRICK TURMEL

La philosophie politique s'est toujours intéressée aux institutions. Depuis les modèles idéaux de la Cité chez Platon et Thomas More, depuis les analyses comparatives des constitutions chez Aristote et Montesquieu, la philosophie politique fut, depuis l'origine, une pensée institutionnelle, interrogeant les principes et les normes qui organisent la société et son fonctionnement. De la famille à l'État, en passant par les institutions économiques, religieuses ou militaires, les philosophes ont construit des théories et des arguments tantôt pour comprendre ou expliquer, tantôt pour défendre ou condamner les modes opératoires, idéologiques ou normatifs de la vie en société.

Si la philosophie politique étudie depuis toujours les institutions, les méthodes employées par les philosophes ont cependant connu plusieurs mutations, des changements souvent informés par un dialogue constant avec l'évolution des sciences sociales et naturelles. Il n'y a pas si longtemps, par exemple, la sociologie – et en particulier le marxisme – fournissait le cadre théorique et méthodologique de la plupart

des travaux en philosophie politique. Dans ce cadre d'analyse, qui a prévalu durant les années 1950-1960, les idéaux éthiques et juridiques étaient généralement dépréciés en faveur d'explications historicistes et fonctionnalistes, et la rationalité des acteurs sociaux réduite à des préférences idéologiques.

Avec la publication de *Théorie de la justice* de John Rawls<sup>1</sup>, en 1971, la philosophie politique normative a graduellement supplanté l'influence du marxisme et des approches sociologiques sur la réflexion institutionnelle. Cela s'observe de manière évidente dans la tradition anglo-américaine de la philosophie politique, mais aussi chez plusieurs auteurs de la tradition continentale. L'immense succès intellectuel de la théorie rawlsienne a orienté le travail de ces philosophes vers l'analyse normative. Et, dans une large mesure, la philosophie institutionnelle s'est intégrée dans le cadre général d'une *pensée des normes* devant régir l'institutionnalisation en amont du droit et de la politologie.

Le souci premier de cette philosophie politique normative est d'identifier le genre d'institutions que nous *devrions* mettre en place, comme citoyens, afin d'être à la hauteur de principes moraux universalisables. En d'autres mots, si le rôle principal des sciences sociales est de *décrire* le fonctionnement imparfait des institutions qui organisent nos existences collectives, la philosophie politique a choisi de s'attribuer le rôle de *prescrire* des modèles institutionnels idéaux<sup>2</sup>, ou à tout le moins de rendre explicites les normes implicites à nos pratiques et opérant à l'intérieur des institutions fondamentales de toute communauté politique.

Si la tâche première de Rawls était de penser la justice de ce qu'il appelle la « *structure de base* » de la société, aucune sphère de l'existence sociale n'échappe désormais à l'évalua-

---

1. John Rawls (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.

2. Voir Allan Hamlin et Philip Pettit (dir) (1989), *The Good Polity, Normative Analysis of the State*, Oxford, Blackwell, p. 3-9.

tion normative. En effet, le cadre normatif rawlsien a encouragé l'élargissement de la portée de la réflexion institutionnelle telle qu'elle est pratiquée par les philosophes. Ainsi, pour réaliser la justice, il ne s'agit plus uniquement de penser les institutions politiques idéales comme la démocratie, le rôle et les limites des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif. Il faut plutôt considérer l'ensemble des institutions qui affectent – et sont affectées par – les grandes institutions du gouvernement, incluant les institutions économiques, culturelles et sociales. Or cette vision du rôle du philosophe dans la pensée institutionnelle a l'avantage d'être assez large pour inclure des domaines autrefois peu étudiés par la philosophie, comme la ville et l'urbanisme, la famille, les langues, les systèmes d'éducation ou de santé, les politiques d'immigration, ou les institutions internationales de tout ordre. L'objectif n'est plus limité à l'identification des normes et principes autour desquels nous devrions configurer les institutions existantes. Il s'agit aussi d'imaginer et de justifier la création de nouvelles institutions permettant de régler des problèmes de justice, de coordination ou d'efficacité. Le travail du philosophe ne se limite donc plus à identifier et légitimer les principes autour desquels sont organisées les institutions, mais aussi à réfléchir aux formes institutionnelles nouvelles qui permettraient la réalisation du plein potentiel normatif de ces principes.

Ce n'est donc pas un hasard si, aujourd'hui, des concepts normatifs comme la responsabilité, la liberté, la justice, l'efficacité ou l'égalité ont intégré des sphères autrefois régulées par la continuité, l'habitude, la stabilité, les coutumes ou les rapports de force. La conception institutionnelle de la justice est en effet une notion élastique : comme en fait foi l'essor des théories de la justice globale, la pensée normative institutionnelle embrasse potentiellement le genre humain dans son ensemble, et peut-être aussi l'écosphère planétaire et les générations

futures<sup>3</sup>. Elle ne se limite pas non plus à une dimension purement socioéconomique, mais intègre aussi des devoirs de respect de l'identité, de l'authenticité ou de l'intégrité de tout un chacun.

Pour faire face à cette complexité et à cet élargissement des sujets étudiés, la réflexion normative sur les institutions connaît aussi un processus de diversification des méthodes qui la reconnecte, graduellement, avec les sciences. Diverses méthodes ont été directement importées de l'économie, notamment grâce à la popularité de la théorie du choix rationnel et de la théorie des jeux. Différents concepts économiques, comme l'« équilibre de Pareto », les « problèmes de coordination », ou les « problèmes de coopération » du type dilemme du prisonnier sont devenus familiers aux philosophes politiques, qui n'hésitent plus à les utiliser dans leurs discussions sur les normes sociales et la justice. Les philosophes ont aussi, plus récemment, bénéficié du progrès des neurosciences et de l'anthropologie évolutionniste, qui enrichissent notre compréhension des mécanismes réflexifs et agentiels de la réalité sociale. Notons aussi l'importance des études en psychologie et en économie comportementale, qui nous permettent de mieux comprendre les sources de motivation des individus et les déterminants de divers comportements. Le présent volume offre divers exemples de ce champ élargi de préoccupations institutionnelles chez les philosophes politiques. Il contribue aussi à alimenter le dialogue entre la philosophie et les autres disciplines travaillant à mieux comprendre les institutions à travers lesquelles s'incarnent les différents idéaux normatifs et grâce auxquelles des objectifs collectifs peuvent être atteints.

---

3. Pour un aperçu de la diversité des travaux en éthique des relations internationales depuis 1971, voir les articles réunis par Thomas Pogge et Keith Horton : Thomas Pogge et Keith Horton (2008), *Global Ethics – Seminal Essays* et Thomas Pogge et Darrell Moellendorf (2008) , *Global Justice – Seminal Essays*, St. Paul MN, Paragon House.

Les nombreuses critiques adressées aux approches *purement* normatives – selon lesquelles de telles approches ne tenaient pas compte de la réalité et de la complexité des contextes dans lesquels les principes s’appliquaient – ont rendu nécessaire de se tourner vers les travaux offrant des descriptions plus précises du fonctionnement des institutions ainsi que des comportements des individus qui y sont soumis. L’étude des comportements individuels et sociaux, des motivations, de l’influence des normes morales sur les comportements, a permis d’améliorer notre compréhension des phénomènes sociaux et politiques. Une telle compréhension a permis d’approcher les normes de façon plus pragmatique, en évaluant les meilleurs moyens de les implémenter, les effets pervers liés à certaines d’entre elles, les tensions existantes entre l’implémentation de différentes normes, etc. Les philosophes ne se limitent donc plus à identifier nos devoirs moraux dans la sphère sociale et politique, mais ils tentent aussi de comprendre comment assurer que ces devoirs soient, dans les faits, respectés.

C’est de cette diversité et de cette innovation que s’inspirent les articles réunis dans le présent volume, qui cherche à témoigner à la fois des nouvelles méthodes et des nouveaux objets de la philosophie politique. Les articles réunis dans ce volume attestent en effet que les philosophes politiques ont aujourd’hui accès à un arsenal conceptuel et méthodologique formidablement varié pour penser les institutions.

## CONTENU DE L’OUVRAGE

La première section est composée de trois textes qui tentent de mieux comprendre la formation des institutions et le rôle qu’elles jouent dans nos sociétés. Une compréhension de la nature et du rôle des institutions est nécessaire pour saisir la complexité et l’importance qu’elles ont dans nos vies

individuelles et collectives. Les deux premiers textes tâchent de mettre en évidence la particularité, mais aussi l'utilité des normes institutionnelles, essentielles à la création de situations collectives optimales.

Le texte de Joseph Heath met en lumière les bénéfices collectifs qui sont rendus possibles par la présence d'institutions lorsque celles-ci sont configurées de façon à orienter les comportements individuels pour produire des résultats collectifs optimaux et avantageux pour tous. Dans son texte, Heath insiste notamment sur les mécanismes particuliers – économies d'échelle, complémentarité des besoins et des compétences, gestion des risques, etc. – par lesquels la coopération sociale peut générer des bénéfices, et sur la façon dont les institutions peuvent assurer le fonctionnement de ces mécanismes.

Le texte de Benoît Dubreuil met un peu d'ordre dans les règles sociales composant la « culture » et distingue trois types de règles : les conventions, les normes sociales et les institutions. Pour bien comprendre les attentes que nous avons envers les comportements d'autrui, nous devons distinguer ces trois types de règles qui découlent de mécanismes cognitifs distincts qui peuvent être de bas niveau (aussi observé chez les animaux) ou de plus haut niveau (propre à l'homme). En clarifiant l'architecture cognitive à la base de la formation de nos attentes envers autrui, l'auteur nous aide à mieux comprendre les institutions qui composent le paysage normatif de l'homme.

Le dernier texte de cette section se penche sur deux institutions : l'État providence d'une part et les politiques culturelles et linguistiques d'autre part. David Robichaud réplique à l'objection voulant que les politiques culturelles et linguistiques favorisant la reconnaissance des minorités nationales ou ethniques minent l'appui à l'État providence. Il présente certaines règles autour desquelles sont organisés les

États providence et démontre qu'il est possible de justifier certaines politiques linguistiques sur la seule base du respect des impératifs et de l'efficacité de l'État providence. Mettant l'accent sur la dimension instrumentale de la langue, l'auteur démontre que certaines politiques linguistiques peuvent être orientées et configurées à partir des exigences de l'État providence.

La seconde section est aussi composée de trois textes qui se penchent cette fois-ci sur des institutions particulières à l'intérieur desquelles des principes de justice peuvent et doivent s'incarner. Tel que mentionné d'entrée de jeu, la philosophie politique a produit des outils permettant d'analyser les différentes institutions politiques et les textes de cette section ont recours à ces outils théoriques afin d'étendre le champ d'application de la réflexion institutionnelle sur la justice et d'analyser des institutions particulières. La philosophie politique a souvent analysé les institutions et les règles de justice dans le cadre de l'État-nation, mais les textes de cette section nous démontrent qu'il est nécessaire d'aborder les questions de justice à partir d'autres institutions que celles propres à l'État. Ils aborderont les questions institutionnelles respectivement en les appliquant à la famille, à la ville, et à l'université, trois objets d'études dont ces textes s'attardent à démontrer la pertinence du point de vue de la justice.

Le texte de Daniel Weinstock met la famille à l'avant-scène des institutions politiques devant être présentes dans nos réflexions institutionnelles sur la justice. La famille est un lieu d'interactions où l'on retrouve une rareté de ressources et un altruisme limité des agents. Ce sont deux conditions nécessaires à l'émergence de préoccupations de justice. En mettant en lumière les intérêts des acteurs impliqués dans l'organisation de la famille, et en identifiant des conflits d'intérêts susceptibles d'apparaître entre ces acteurs (enfants, parents, État démocratique), Weinstock suit Hume, Rawls et

d'autres et démontre que les « circonstances de la justice » sont bel et bien réunies au sein de la famille et qu'il s'agit donc d'une institution politique devant être un objet d'étude pour les théoriciens de la justice.

Le texte de Patrick Turmel pose quant à lui la question des conditions d'une philosophie politique de la ville. Selon lui, une réflexion sur la ville juste exige que cette question soit distinguée des réflexions sur la justice sociale développées dans le cadre de l'État-nation, et donc qu'il soit démontré que ce dernier ne devrait pas servir de modèle pour réfléchir aux questions de justice *urbaine*. L'auteur propose ainsi de distinguer les questions de justice sociale et de justice urbaine, et délimite ces dernières en mettant en lumière les particularités de la structure matérielle de la ville contemporaine. Il s'intéresse ainsi à trois caractéristiques de la ville contemporaine, ce qu'il nomme sa spatialité, son polycentrisme, et sa territorialité. Ces caractéristiques présentées dans le chapitre devraient alors expliquer en quoi la question de la ville juste exige un déploiement normatif distinct de celui qui est appliqué à l'État-nation.

Enfin, le texte de Frank Cunningham réfléchit au rapport entre l'Université et la justice sociale, en posant la question du but de l'Université. Ce n'est pas une question facile, notamment parce que l'Université, *publique* du moins, semble avoir deux caractéristiques contradictoires, d'une part une mission sociale d'accessibilité à l'ensemble de la population, et d'autre part un élitisme dont elle ne semble pouvoir s'échapper. Pour Cunningham, la question de l'Université juste doit être posée à partir de celle des bénéfices qu'elle produit, et de la façon dont ils sont distribués dans la société. La position « développementaliste » qu'adopte Cunningham quant au but ultime de l'Université emprunte beaucoup à Dewey. Selon Cunningham, le rôle social premier des universités est de permettre aux individus de développer pleinement leurs talents.

La troisième section réunit des textes qui abordent des questions touchant les institutions internationales dans divers domaines de la philosophie politique. Devrait-on organiser les institutions internationales en suivant les mêmes principes de justice que ceux régulant les institutions nationales ? Les normes et les institutions internationales doivent-elles dicter les comportements des États, des individus ou des diverses communautés composant ces États ? Les réponses qui seront offertes à ces questions peuvent changer radicalement l'évaluation que nous faisons des institutions internationales et de leur légitimité. Les textes de cette section portent sur différentes questions de justice et de démocratie liées aux institutions internationales.

Le texte de Philippe Van Parijs s'interroge sur les conditions devant être remplies afin que l'on puisse considérer des demandes de justice globale comme étant moralement contraignantes. Critiquant différentes propositions telles que la présence d'une démocratie globale, d'un État global, d'institutions politiques globales ou d'un ordre socioéconomique global, Philippe Van Parijs propose son propre critère, soit celui de démontrer que les conditions de vie de certains individus défavorisés sont affectées non pas par des nécessités naturelles mais par des règles coercitives sur lesquelles nous pouvons avoir un certain contrôle. Il semble évident que la situation socioéconomique de chaque individu est partiellement déterminée par de telles normes contraignantes et, dès lors, nous avons un devoir de justifier ces normes et de répondre à leurs demandes de justice. Ce critère permet de justifier pourquoi nous avons des devoirs de justice envers nos concitoyens, mais aussi envers les citoyens d'autres États qui sont contraints par des normes institutionnelles pouvant être modifiées.

Dave Anctil offre quant à lui une analyse critique de l'essor du cosmopolitisme dans les théories et dans la pratique de l'institutionnalisation internationale. L'auteur montre que,

chez ses principaux partisans, la doctrine éthique du cosmopolitisme s'appuie sur une conception normative particulière, soit l'individualisme moral. Cette conception individualiste du cosmopolitisme a été formulée pour déclasser les idéaux nationalistes et étatistes de l'autodétermination. En s'arrimant aux courants humanitaristes qui animent les cercles internationalistes, le cosmopolitisme a aussi servi de doctrine justificative à l'interventionnisme militaire tous azimuts à des fins humanitaires. Comme la critique d'Anctil s'attache à le montrer, la doctrine cosmopolitique ne parvient pas à fournir, au-delà de la théorie idéale, une conception cohérente de la responsabilité des différents acteurs internationaux. L'auteur soutient que la thèse institutionnelle de la « souveraineté différenciée », héritée du cosmopolitisme, paraît incapable de régler les problèmes reliés à l'imputabilité en matière de conflits armés. C'est pourquoi elle doit plutôt soutenir un programme politique visant la construction d'un État mondial

Dans son chapitre, Gopal Sreenivasan pose la question suivante : comment les accords internationaux peuvent-ils engager les générations futures ? En fait, ce qui l'intéresse plus particulièrement ce sont les accords commerciaux et la légitimité démocratique de leurs effets contraignants sur de futurs choix de société. On comprend bien, par exemple, que certains choix constitutionnels du passé peuvent contraindre les possibilités législatives futures d'une société démocratique. Mais Sreenivasan croit que c'est dans l'intérêt de la population de se contraindre de cette façon. Il en va autrement dans le cas des accords internationaux de commerce. Dans ces cas aussi, une société se contraint, empêchant par exemple les générations futures d'opter pour un système d'éducation ou pour un régime de santé différents. Pour Sreenivasan, toutefois, contrairement au cas constitutionnel, ce genre de contrainte est démocratiquement inacceptable.

Enfin, dans le dernier texte de cette section, Michel Seymour propose une réflexion sur les conditions d'une charte universelle des droits individuels et collectifs. En rappelant que la philosophie politique contemporaine – aussi bien la philosophie libérale anglo-américaine que le républicanisme de tradition française – a trop eu tendance à tout thématiser à partir du cadre de l'État-nation « homogène », incluant la réalité internationale, ce chapitre s'intéresse à la façon dont cette tendance lourde est en train de changer, et il participe à ce mouvement en réfléchissant dans ce texte aux bases de ce qu'il nomme lui-même une charte universelle des droits individuels et collectifs, insistant du coup sur le fait qu'un libéralisme renouvelé ne devra pas ignorer la question des droits collectifs et en particulier des droits minoritaires. Il favorise quant à lui un nationalisme cosmopolitique qui placerait sur un pied d'égalité les droits des personnes et des peuples.



# I

## ORIGINE ET THÉORIE DES INSTITUTIONS



---

# Chapitre 1

## INSTITUTIONS ET BÉNÉFICES COOPÉRATIFS

JOSEPH HEATH

Il existe, en philosophie politique, une idée largement répandue selon laquelle la fonction première des institutions sociales est d'assurer certaines formes de bénéfices coopératifs. Si les individus ne cherchent qu'à satisfaire leur propre intérêt de façon purement instrumentale, ils seront entraînés dans des problèmes d'action collective, c'est-à-dire des interactions dont le résultat serait au désavantage de tous. En conséquence, afin de parvenir à un meilleur résultat, bien que hors d'équilibre, les individus ont raison d'accepter une certaine forme de contraintes sur leur comportement. Une institution sociale peut alors être définie comme un ensemble de normes codifiant ces contraintes<sup>1</sup>. Plus simplement, on peut dire que l'objet des institutions sociales est d'assurer des améliorations au sens de Pareto.

Je suis en accord avec les grandes lignes de cette théorie. Il me semble cependant qu'elle est généralement formulée de

---

1. David Gauthier expose clairement cette idée dans David Gauthier (1986), *Morals by Agreement*, Oxford, Clarendon Press. Voir aussi Arthur Stinchcombe (1980), « Is the Prisoner's Dilemma All of Sociology? », *Inquiry*, vol. 23, n° 2, p. 187-192.

façon trop abstraite. En mettant l'accent sur la structure de l'interaction – une structure qui est souvent présentée sous l'angle des fonctions d'utilité des participants – la théorie a tendance à faire abstraction des *mécanismes* qui produisent les bénéfices. Le « capital social », par exemple, est souvent défini comme une ressource générique, une réserve de confiance et de solidarité à laquelle les individus peuvent avoir recours pour surmonter certains problèmes d'action collective, sans avoir à instituer un système formel de sanctions<sup>2</sup>. Il est rare que l'on questionne la nature des projets coopératifs particuliers pour lesquels le capital social est utilisé ou les types de bénéfices que peut produire la coopération. Lorsque l'on fait mention de tels mécanismes, on a tendance à ne discuter que du plus connu, soit le marché. (C'est la raison pour laquelle le capital social est souvent présenté comme une ressource dont on fait usage afin de réduire les *coûts de transaction*<sup>3</sup>.) On retrouve la meilleure illustration de cette approche moniste dans le premier théorème de l'économie de bien-être, selon lequel l'équilibre d'un marché compétitif parfait est pareto-optimal. Pour arriver à ce résultat, il faut accepter deux prémisses implicites : que l'ensemble des améliorations parétiennes possibles est identique à l'ensemble des améliorations parétiennes que l'on peut obtenir par l'échange ; et que l'ensemble des améliorations parétiennes possibles est compatible sur le plan institutionnel (ce qui signifie qu'elles sont compatibles et peuvent être obtenues simultanément).

Selon moi, ces deux prémisses sont fausses. Il existe plusieurs mécanismes différents qui permettent aux individus de créer des bénéfices par la coopération ; de plus, les types d'arrangements institutionnels dont on a besoin pour protéger

---

2. Robert D. Putnam (2000), *Bowling Alone*, New York, Simon & Schuster, p. 19-26.

3. Voir Robert D. Putnam (2000), *ibid.*, p. 21 et Francis Fukuyama (1995), *Trust, The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, Londres, Penguin, p. 27.

une forme de bénéfice coopératif sont souvent en concurrence avec les arrangements dont on a besoin pour obtenir une autre forme de bénéfice coopératif. C'est pourquoi nous faisons souvent face à des choix difficiles lorsque vient le temps de déterminer la structure de nos institutions sociales – et cela s'accompagne d'un important conflit social en ce qui concerne le type de bénéfices coopératifs auquel on devrait accorder la priorité. L'approche moniste nous porte à croire que le problème de l'efficacité peut, en principe, être résolu, et, qu'en conséquence, tout autre conflit social doit porter sur des questions de distribution<sup>4</sup>. Il en résulte une fausse représentation de plusieurs conflits. En fait, cette approche s'intéresse souvent moins à « qui obtient quoi » qu'au genre de gains en efficacité qui seront réalisés.

## 1. LES FORMES DE COOPÉRATIONS

Je commencerais par quelques réflexions à propos de l'état de nature. Comme la grande majorité des contractualistes, je suis parfaitement conscient que l'état de nature est une idée théorique discréditée et que l'idée d'un homme présocial ne tient pas. Je persisterai néanmoins à utiliser ce concept. Lorsqu'il s'agit de conceptualiser les bénéfices de la coopération, il est très utile d'imaginer un état de la société dans lequel il y a absence totale de coopération et, ainsi, de considérer ce qui serait *manquant* dans un tel scénario. Par exemple, imaginons deux Robinson Crusoe vivants sur deux îles voisines. Ils ont le choix de s'ignorer ou d'interagir. Pourquoi choisiraient-ils d'interagir ?

---

4. C'est une des racines de la théorie selon laquelle l'action politique est dominée par un comportement de maximisation des rentes. Voir Gordon Tullock, Arthur Seldon et Gordon L. Brady (2002), *Government Failure: A Primer in Public Choice*, Washington, Cato Institute. L'idée est que si le marché accomplit la très grande majorité des gains d'efficacité possibles, l'action politique doit alors être motivée par autre chose.

Pour répondre à cette question, nous devrions d'abord distinguer les bénéfices qui peuvent être obtenus d'actions purement instrumentales de ceux qui exigent une certaine forme de coopération et de contrainte. Un Robinson peut prendre plaisir à simplement observer l'autre s'occuper de ses affaires – c'est le cas de plusieurs personnes –, mais cela n'est pas intéressant pour le contractualiste, étant donné que ce bénéfice peut être facilement obtenu par une action purement instrumentale (dans le cours normal des choses). Ça n'exige l'imposition d'aucune contrainte et, donc, aucun contrat.

En ce qui concerne les bénéfices qui nécessitent la coopération, nous pouvons aussi en distinguer deux types très importants : ceux qui sont produits lorsque des individus s'entendent pour participer à des actions qui produisent des externalités positives ; et ceux qui sont produits lorsque les individus s'entendent pour éviter des actions qui produisent des externalités négatives<sup>5</sup>. Par exemple, une action purement instrumentale peut amener les deux Robinson à faire une razzia sur la réserve de nourriture de l'autre, ce qui forcera chacun d'eux à prendre des mesures défensives coûteuses. Il s'agit d'un « dilemme du prisonnier » classique. Un arrangement dans lequel ils accepteraient de ne pas rafter la réserve de nourriture de l'autre serait donc bénéfique pour les deux. Par contre, ici, il ne s'agit pas vraiment d'une incitation à la coopération, puisque le bénéfice résulte de l'élimination d'une externalité négative produite par l'interaction sociale. Dans le fond, les deux Robinson pourraient obtenir le même résultat en trouvant chacun une île mieux isolée, réussissant ainsi à s'éviter complètement. Par conséquent, cet accord ne fait pas ressortir les bons côtés de l'interaction sociale, il ne fait qu'éliminer un de ses nombreux mauvais côtés. Il s'agit donc maintenant de présenter certains de ces mécanismes fonda-

---

5. Je trouve très utile cette façon plus large de parler des externalités. On la doit à David Gauthier (1986), *op. cit.*, p. 96.

mentaux par lesquels les individus peuvent générer des externalités positives (en commençant par le plus évident et en progressant vers celui qui l'est le moins).

a) *Les économies d'échelle.* Les formes les plus élémentaires de coopération proviennent du simple fait que ce ne sont pas tous les travaux qui peuvent être exécutés par une seule personne. La nature fait parfois d'une façon telle que les individus peuvent accomplir de plus grandes choses en travaillant ensemble. Une grosse pierre peut bloquer la vue sur la mer pour l'un des Robinson et ce dernier aimerait bien qu'elle soit déplacée. Malheureusement, elle est trop lourde pour qu'il puisse la déplacer seul. Il pourrait cependant y parvenir grâce à l'aide de l'autre Robinson. Si celui-ci a aussi un travail de ce genre à exécuter sur son île, alors les deux se trouvent en bonne position pour prendre part à une coopération mutuellement bénéfique.

C'est un exemple de ce que l'on appelle communément une économie d'échelle. Certains travaux sont tels que l'addition d'un individu engendre un bénéfice plus grand que la contribution de la première personne. Si un individu est capable de produire un résultat  $x$  par unité de travail, une économie d'échelle est réalisée lorsqu'en ajoutant une unité de travail comparable, offerte par un autre individu, le résultat est supérieur à  $2x$ . Cette augmentation peut être soit continue (comme dans le cas d'une récolte, où la contribution de chaque nouveau travailleur augmente la vitesse du processus, diminuant ainsi les risques que la récolte soit détruite par la pluie), soit irrégulière (comme dans le cas de l'érection d'une étable, où certaines étapes ne peuvent être réalisées sans un nombre minimum de travailleurs).

Ce mécanisme est si familier qu'il arrive souvent qu'on le nomme simplement « coopération ». Cependant, malgré l'évidence de ses bénéfices, l'intérêt personnel seul n'est généralement pas suffisant pour amener ce genre de coopération.

Si le système coopératif exige une réciprocité dans le temps, chaque individu pourrait être tenté de quitter le projet une fois que les travaux à son avantage auront été exécutés (et les autres, anticipant cette défection, risquent de refuser la coopération dès le départ). Si les bénéfices sont produits et répartis dans un même temps, alors, chaque individu peut être tenté de se dérober, en fournissant le moins d'effort possible au projet collectif. La mesure dans laquelle les bénéfices peuvent être assurés sans contrainte dans ces conditions sera déterminée par la facilité d'observer l'effort.

b) *La complémentarité des besoins et des compétences.* Ce second mécanisme est légèrement plus subtil que le premier, et il a par conséquent bénéficié d'un plus grand intérêt théorique. La cité idéale que nous présente Platon dans la *République* repose sur la constatation que les gens sont naturellement faits pour la vie sociale, car ils ont des compétences et des besoins différents. Lorsque ces différences sont complémentaires, elles peuvent être une source de bénéfices coopératifs. Plus particulièrement, il est possible pour les individus d'obtenir des bénéfices en revoyant la distribution, entre eux, des biens ou des tâches. C'est ce qui motive les différents types d'échange. Ces gains sont souvent analysés sous deux thèmes :

*La consommation :* Les gains de l'échange peuvent être obtenus grâce au fait que les individus ont des besoins et des goûts différents. Une personne peut ne pas aimer les carottes, une autre peut ne pas aimer les pommes de terre. Si elles échangent leurs légumes, chacune sera en mesure, de son propre point de vue, d'améliorer son lot de biens de consommation. Il est important de réaliser que de tels gains ne pourraient se concrétiser si tout le monde avait des goûts et des besoins identiques. Il y a bien sûr plusieurs raisons qui expliquent que les individus aient différents besoins, mais une des plus importantes est qu'ils n'ont pas tous le même âge ; leurs

préférences changent en vieillissant. Le genre est aussi une source importante de complémentarité.

*La production* : Les gains de l'échange peuvent aussi être réalisés grâce au fait que les individus ont différentes compétences. Même si tout le monde avait des goûts identiques, et qu'en conséquence tout le monde était à la recherche des mêmes biens de consommation, il serait toujours avantageux d'avoir une division du travail. Certaines personnes sont plus habiles pour effectuer certaines tâches, il est donc raisonnable qu'elles accomplissent ces tâches pour tout le monde. Il s'agit simplement d'instituer une structure de réciprocité telle que les autres besoins de ces personnes seront pris en charge par les autres.

Ce qu'il est important de noter à propos de cette classe de gains est qu'ils peuvent être obtenus sans pour autant augmenter notre réserve de biens en matière de consommation, ou notre réserve de ressources en matière de production. Les résultats sont tangibles lorsque les individus coopèrent afin de réaliser des économies d'échelle : ils produisent plus de choses. Mais lorsqu'ils procèdent à la redistribution des produits afin de mieux satisfaire les préférences de chacun, rien de nouveau n'est produit. Ce qui existe déjà est tout simplement mieux utilisé.

C'est à cause du caractère plus subtil de ces gains qu'ils furent considérés comme une véritable nouveauté par les premiers économistes. Même alors, plusieurs d'entre eux n'ont pas bien saisi le rôle spécifique joué par la complémentarité dans la création de bénéfices coopératifs. C'est ainsi qu'Adam Smith, dans son fameux exemple de la fabrique d'épingles, n'a pas fait la distinction entre le gain en efficacité associé à une division brute du travail (ce qui est une économie d'échelle) et le gain obtenu par la spécialisation engendrée par la complémentarité des habiletés. Aujourd'hui encore, des individus raisonnablement avertis ne font pas la distinction.

Il est reconnu, par exemple, que Richard Posner a confondu les deux concepts, ce qui l'a amené à affirmer que les échanges dans le marché augmentent la richesse (et non pas simplement l'efficience<sup>6</sup>).

La coopération est essentielle à la réalisation de ces gains, tout simplement parce que tous les avantages qu'y trouvent les individus proviennent du fait qu'il y a réciprocity entre eux. Il y a évidemment une théorie en philosophie politique qui cherche à démontrer que ce type de gains naîtrait aussi « spontanément » à l'état de nature ou que le marché constitue, selon l'expression de David Gauthier, « une zone libre de toute considération morale<sup>7</sup>. » Ces arguments ignorent l'évidence des comportements opportunistes qui naissent dans des situations d'échange économique (pensons, entre autres, au vol et à la fraude). À moins que l'échange ne soit conclu simultanément, comme dans le cas d'un échange d'otages, nous faisons face à des difficultés insurmontables liées aux comportements opportunistes.

c) *La gestion du risque.* Les deux sources de bénéfices collectifs dont nous venons de discuter nous sont bien connues grâce aux travaux des économistes classiques. Ces deux mécanismes sont liés à la reproduction de ce que Karl Marx appelle la « base matérielle » de la société. C'est cependant une caractéristique malheureuse de la condition humaine d'être affligée non seulement par la rareté, mais aussi par l'incertitude. Notre capacité à nous organiser pour l'avenir est sérieusement compromise par notre incapacité à déterminer avec précision ce que l'avenir nous réserve. Un des bénéfices premiers de l'action collective est qu'elle permet aux individus de réduire la subjectivité de cette incertitude. Cela est dû à un phénomène que l'on nomme vaguement « la loi des grands nombres ».

---

6. Richard A. Posner (1998), *Economic Analysis of Law*, 5<sup>e</sup> édition, New York, Aspen.

7. David Gauthier (1986), *op. cit.*, p. 83.

Le monde est rempli de risques. Connaître la probabilité de différents événements est extrêmement utile lorsque vient le temps de délibérer. Malheureusement, ce qui compte le plus lorsque nous dressons des plans pour le futur n'est pas tant la probabilité d'un événement, que la fréquence réelle à laquelle il se produit. Nous savons qu'une pièce de monnaie normale a une probabilité de 50 pour cent de tomber du côté face, mais nous savons aussi que les chances sont minces que la pièce tombe cinq fois du côté face et cinq fois du côté pile si nous la lançons dix fois. Il est cependant bien connu que plus nous lançons la pièce souvent, plus la fréquence se rapprochera de la probabilité. Autrement dit, l'augmentation du nombre d'essais induit la *stabilité statistique*<sup>8</sup>. C'est le lien essentiel entre les « grands nombres » et la diminution de l'incertitude.

Pour voir comment un groupe peut tirer bénéfice de cette loi, il est important de noter que les individus ont souvent peur du risque. Imaginons un fermier qui, dans des conditions normales, est en mesure de produire dix tonnes de grains – assez pour bien nourrir toute sa famille pendant l'hiver. Cependant, sa terre est aussi sujette à une nielle très localisée, qui, à l'occasion, détruit l'ensemble de la récolte. Supposons que la probabilité dans une année que cette nielle s'attaque à son champ soit de 20%. Bien que le rendement annuel espéré pour son champ soit de huit tonnes, il accepterait volontiers un revenu garanti de huit tonnes plutôt que le risque auquel il fait face entre dix tonnes ou rien. De cette façon, sa famille aurait un peu moins de nourriture, mais elle ne risquerait jamais la famine.

Il ne peut y parvenir seul. Imaginons cependant que des centaines de petits fermiers se trouvent dans la même situation, faisant face à la menace de cette nielle très localisée. Ils peuvent convenir d'une entente de « mise en commun du risque », qui

---

8. Voir Ian Hacking (2002), *An Introduction to Probability and Inductive Logic*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 190-192.

permettrait aux fermiers perdant leur récolte, une année, d'être compensés par ceux qui n'auront pas perdu la leur. Suivant cette entente, le risque objectif de nielle ne diminue pas : en moyenne, vingt des cent fermiers peuvent s'attendre à perdre leur récolte. Cependant, grâce à la mise en commun du risque, chaque fermier peut s'attendre, avec une probabilité de 95 %, à recevoir un revenu variant entre 7,2 et 8,8 tonnes<sup>9</sup>. L'ajout de nouveaux fermiers rétrécira l'écart, jusqu'à ce que le revenu attendu soit de huit tonnes, à peu de chose près. (Il est important de faire la distinction entre la gestion du risque, qui réduit l'incertitude subjective, et la diminution du risque, qui réduirait la probabilité que l'événement indésirable se produise.)

L'assurance est donc un mécanisme qui entraîne une convergence entre l'utilité subjective associée au pari et sa valeur mathématique. Ce qu'il est important de reconnaître est qu'une entente de mise en commun du risque est, tout comme l'échange et les économies d'échelle, une source *sui generis* de bénéfices collectifs<sup>10</sup>. Tout comme les gains de l'échange, ses bénéfices sont « invisibles » – le recours à ce mécanisme ne modifie aucune caractéristique du monde objectif et ne produit pas plus de choses. Cela ne fait tout simplement qu'augmenter l'utilité de chaque individu. Ce n'est

---

9. L'écart standard est de 0,4 tonne. Voir David A. Moss (2004), *When All Else Fails, Government as the Ultimate Risk Manager*, Cambridge, Harvard University Press, p. 28-31.

10. Les théoriciens assimilent parfois à tort les gains obtenus par l'échange des risques avec ceux obtenus par la mise en commun des risques. Dans le premier cas, deux individus avec un niveau différent d'aversion pour le risque peuvent engendrer un gain d'efficacité en échangeant leurs risques. Le gain provient alors de la complémentarité. Dans le cas d'une assurance, cependant, les gens partageant le même niveau d'aversion pour le risque et une même exposition au risque (il n'y a donc pas de complémentarité possible) peuvent tout de même bénéficier du mécanisme de la « loi des grands nombres », en s'accordant sur la mise en commun du risque. Pour un exemple d'un propos qui confond inutilement les deux mécanismes, voir Nicholas A. Barr (1998), *The Economics of the Welfare State*, 3<sup>e</sup> édition, Stanford, Stanford University Press, p. 111-112.

donc qu'en analysant les préférences des individus que nous pouvons voir d'où provient l'avantage. Il s'agit donc d'un mécanisme plus subtil que les économies d'échelle. De plus, étant donné le fait que notre compréhension des concepts fondamentaux de la probabilité ne date que de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce n'est que tout récemment que ce mécanisme a été adéquatement articulé. Cependant, dès que la structure du mécanisme fut exposée, il devint immédiatement évident que plusieurs institutions sociales, en particulier l'État, avaient d'importantes fonctions de gestion du risque. Certains théoriciens du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Émile de Girardin, ont d'ailleurs affirmé que la fonction première du contrat social est la création d'une « assurance universelle<sup>11</sup> ».

d) *L'engagement préalable*. Les individus sont sujets à une instabilité dynamique en regard de leurs préférences. Chacun, d'une certaine façon, fait peu de cas de la satisfaction future. Cependant, les théoriciens qui prennent comme modèle quelque chose comme les taux d'intérêt pour déterminer la compensation exigée par les individus pour qu'ils acceptent de remettre leur satisfaction à plus tard risquent d'être induits en erreur. C'est que le type de fonction exponentielle régulière, engendré par les taux d'intérêt, produit un ordre des préférences qui est invariable— si  $a$  est préféré à  $b$  au moment  $t_1$ , alors il devrait aussi être préféré à  $b$  au moment  $t_{1+n}$ . En réalité, les individus semblent dévaloriser de façon très marquée la satisfaction à très court terme, mais plus on avance dans le temps, plus la courbe s'aplanit. En d'autres mots, la différence entre aujourd'hui et demain nous paraît souvent comme une éternité, alors que la différence entre, disons, le 7 septembre 2017 et le 8 septembre 2017 nous paraît sans importance.

Cette particularité de nos taux d'escompte peut changer temporairement nos préférences. George Ainslie a donné un

---

11. Émile de Girardin (1855), *La politique universelle, Décrets de l'avenir*, Paris, Librairie Nouvelle.